



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Quinzième session

Agadir (Maroc), 22-26 février 2016

COMMERCE DES SERVICES LIÉS À LA PÊCHE

Résumé

Le présent document constitue une introduction destinée à permettre un débat plus complet et un dialogue plus approfondi sur l'importance du commerce des services liés à la pêche. On y insiste sur le rôle essentiel tant du commerce des marchandises que de celui des services dans le secteur de la pêche, et surtout sur l'absence de prise en compte du commerce des services liés à la pêche dans les outils statistiques et analytiques existants, et sur les bénéfices que l'on tirerait de données et d'informations complètes sur ce commerce au niveau mondial. On y présente aussi d'autres questions pertinentes, ainsi qu'un historique de la façon dont chaque thème a déjà été abordé au sein de la FAO.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Donner des orientations pour l'élaboration d'un éventuel cadre pour la collecte et la compilation d'informations sur les services liés à la pêche.

Donner des indications à la FAO sur les futures activités dans ce domaine, s'agissant notamment des futures consultations nécessaires aux fins de l'évaluation de ce cadre.

Donner des informations sur les expériences pertinentes, aux niveaux national, régional et interrégional, relatives au commerce des services liés à la pêche, s'agissant surtout de l'importance de ce commerce, des modèles existants, de la classification et de la collecte de données.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



INTRODUCTION

1. Selon les statistiques de la FAO, le poisson est aujourd'hui la source de protéines animales dont les ventes génèrent la plus grande valeur au monde. Par ailleurs, l'industrie de la pêche se caractérise par la grande variété des types de produits qu'elle fournit et de ses participants, ce qui fait que ce commerce est mondial, varié et complexe. S'agissant des flux commerciaux, on constate d'une manière générale que les pays en développement fournissent les pays développés, principalement pour compléter une production locale insuffisante ou pour répondre à une demande particulière concernant l'une des nombreuses espèces qui ne sont pas produites localement. Ces échanges commerciaux intenses de poissons et de produits de la pêche génèrent une activité économique qui leur est associée: le commerce des services liés à la production et à la distribution du poisson. Cependant, la FAO, dans son analyse, s'intéresse surtout aux marchandises (le poisson et les produits de la pêche) et ne tient pas compte du commerce des services qui y sont associés, tels que la recherche-développement, l'engagement de personnel, la formation, la construction des équipements d'infrastructure, l'entretien, la réparation ou encore l'engagement de membres d'équipage pour les navires.

2. Dans une économie mondialisée, les services peuvent être un élément important qui ajoute de la valeur aux produits, qui contribue aux PIB et qui est directement lié à l'emploi, au renforcement des capacités et aux flux de l'investissement étranger direct. Le commerce des services intéresse surtout les secteurs qui se caractérisent par une forte association internationale entre les pays ou qui sont tributaires de la technologie, de l'innovation, de la formation et du transport. Cela étant, les données disponibles concernant le commerce des services ne permettent pas de couvrir les aspects très variés de celui-ci, principalement en raison des limitations (surtout dans le niveau de globalisation) des modèles et classifications existants.

CONTEXTE GÉNÉRAL

3. Le commerce des services liés à la pêche n'est pas un thème nouveau pour la FAO. En avril 1985, lorsque le Comité des pêches a décidé de créer un Sous-Comité du commerce du poisson «qui servira de cadre multilatéral pour des consultations sur le commerce international des produits de la pêche¹», il a été fait mention explicitement des «services commerciaux» dans le mandat du Sous-Comité². Cependant, depuis sa création, le Sous-Comité n'a débattu qu'une seule fois du commerce des services liés à la pêche.

4. À la sixième session du Sous-Comité du commerce du poisson, tenue en juin 1998, le Secrétariat, dans le document COFI:FT/VI/98/7³, a défini les services liés à la pêche comme englobant différentes activités: l'expertise en gestion, la capture, la transformation, le contrôle et les services de surveillance des navires; l'utilisation des ports et des services portuaires; et la formation, la recherche, l'évaluation des stocks et les services d'analyse des données. L'analyse présentée dans le document traitait tout particulièrement des services liés à la capture (location d'une ressource naturelle); on y étudiait la logique économique de l'activité et on y calculait les bénéfices. Dans le rapport final de sa sixième session, le Sous-Comité a instamment prié la FAO de mener d'autres études sur le «commerce des services halieutiques⁴». Mais, malheureusement, on n'a pas dégagé les fonds nécessaires pour ce travail.

¹ FAO. 1985. Rapport de la seizième session du Comité des pêches. Rome, 22-26 avril 1985 (voir www.fao.org/docrep/014/am682f/am682f.pdf).

² «à examiner les mesures propres à promouvoir le commerce international du poisson et des produits de la pêche et à formuler des recommandations pour améliorer la participation des pays en développement à ce commerce et aux services commerciaux» (souligné par les auteurs)

³ Document intitulé «Trade in Fisheries Services», dans la section «Issues of international trade, environment and sustainable fisheries development» (voir ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/013/ai529e.pdf).

⁴ FAO. 1998. Rapport de la sixième session du Sous-Comité du commerce du poisson. Brême (Allemagne), 3-6 juin 1998 (voir <http://www.fao.org/docrep/005/x0325t/X0325f/X0325f00.htm>).

COMMERCE DES SERVICES – LE RÔLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

5. De nombreuses organisations internationales jouent un rôle clé dans la réglementation et l'évaluation du commerce des services au niveau mondial. Dans le cadre réglementaire, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment, depuis la fin du cycle d'Uruguay, a joué un rôle important dans le domaine du commerce des services. Les accords de l'OMC et les documents y afférents contiennent des principes généraux censés s'appliquer au commerce des services, ainsi que des listes d'engagements en matière de services pris par les différents pays, selon les modes de fourniture. Ce regroupement des services selon les modes de fourniture se fonde principalement sur l'analyse de la présence territoriale du fournisseur et du consommateur au moment de la transaction⁵. Par ailleurs, plusieurs autres organisations ont créé des classifications uniquement pour les services⁶ en vue de faciliter la collecte de données (bien souvent à des fins d'harmonisation) ou, parfois, d'atteindre des objectifs bien précis. Toutefois, dans la majorité des cas, ceux qui ont créé ces classifications ne leur ont donné qu'une structure agrégée et ont pris en considération des besoins particuliers, et il est donc difficile, voire presque impossible, d'effectuer une analyse précise et sectorielle de façon cohérente, significative et efficace.

COMMERCE DES SERVICES LIÉS À LA PÊCHE

6. L'importance des pays en développement et des petits producteurs dans la fourniture de poisson et de produits de la pêche aux marchés internationaux, et le rôle essentiel que jouent les navires dans la production de poisson, créent naturellement des débouchés dans les services liés à la pêche. Qu'il s'agisse de poisson pêché ou élevé, la demande de services peut se manifester tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le fait que les sites de production halieutique se trouvent un peu partout dans le monde, dans différentes zones maritimes, peut créer des besoins en services auxquels il est impossible de répondre localement ou pour lesquels des prestataires étrangers seront plus compétitifs; on citera comme exemples la recherche-développement, le suivi, le contrôle et la surveillance, l'engagement de personnel, la formation, la construction des équipements d'infrastructure ou la commercialisation. Par ailleurs, il est possible de fournir par-delà les frontières tout un ensemble de services liés aux navires, tels que ceux associés aux ports, à la construction, à l'entretien, à la réparation, et à l'engagement et la formation des membres d'équipage. Les services liés aux navires font pour une grande part l'objet d'un commerce international, étant donné notamment qu'ils peuvent être fournis dans différentes zones maritimes (mer territoriale, zone économique exclusive (ZEE) ou haute mer) ou en raison de la sophistication des navires visés. Ce schéma s'impose tout particulièrement dans le cas de navires évoluant dans des zones non contiguës du territoire de l'État du pavillon ou en cas d'affrètement de navires-usines ou de navires de pêche à haute technicité.

7. La satisfaction d'un besoin précis en termes de commerce des services liés à la pêche permettra aux pays qui bénéficient de ces services d'accroître leur production halieutique de façon plus compétitive et plus durable, de renforcer leur participation au commerce international et de développer autonomes les moyens des participants tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces avantages sont particulièrement tangibles si les services sont fournis dans des secteurs très spécifiques qui ont des retombées ailleurs, tels que la formation, la recherche-développement, l'exploitation, l'infrastructure, les navires et le personnel.

8. De même, le commerce des services liés à la pêche peut jouer un rôle important pour les pays qui fournissent ces services. Il peut permettre à ceux-ci de transférer des connaissances et de la

⁵ Pour une explication des modes de fourniture, voir

https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/cbt_course_f/c1s3p1_f.htm.

⁶ Par exemple la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la Classification centrale de produits (CPC), le Manuel de la balance des paiements, la Classification élargie des services de la balance des paiements ou encore le Manuel des statistiques du commerce international des services.

technologie et de fournir de la main-d'œuvre très qualifiée à des pays où les services sont rares. Tous ces éléments peuvent avoir pour effet d'accroître la productivité dans ces pays, générant des avantages économiques tant pour les pays bénéficiaires que pour les pays fournisseurs, y compris la possibilité, pour ces derniers, d'importer une plus grande variété de produits de la pêche à moindre coût. Par ailleurs, l'existence d'un flux international de services peut générer des avantages pour les entreprises privées et permettre une meilleure affectation d'intrants économiques sous-utilisés dans le pays fournisseur, ce qui bénéficiera à l'ensemble de l'économie. Pour les pays qui se dotent d'un système de gestion ou cherchent à améliorer un système existant, le commerce des services liés à la pêche peut constituer une occasion de bénéficier des enseignements à tirer pour les pays bénéficiaires et les pays fournisseurs et de prendre en considération les incidences (positives ou négatives) sur l'efficacité et l'efficacité de la gestion.

IMPORTANCE ET AVANTAGES DE L'INFORMATION ET DE L'ANALYSE SUR LE COMMERCE DES SERVICES LIÉS À LA PÊCHE

9. Si l'on veut que la promotion du commerce international profite aux pays, il ne faut pas sous-estimer le commerce des services dans les analyses sérieuses de l'économie du poisson. Toutefois, étant donné que les services liés à la pêche, de même que les services de manière générale, ne sont pas couverts de la même façon, ni avec le même degré de détail, que le secteur des marchandises, les analyses, les recherches empiriques et les autres outils d'analyse produits jusqu'ici sont limités, ne sont pas solides, ou, s'ils existent, ont tendance à être faussés. Par ailleurs, ces dix dernières années, des experts et des organisations internationales ont publié de nombreux articles et rapports dans lesquels ils ont ramené le commerce des services liés à la pêche à la dimension unique des avantages économiques liés à la location d'une ressource naturelle à un pays étranger (dans le cadre d'accords d'accès ou d'affrètement). Mais les services liés à la pêche comprennent des modalités et des formes de commerce aux multiples facettes qui ne se résument pas à une seule dimension. La FAO et les autres acteurs doivent donc, dans leurs analyses, avoir un point de vue suffisamment détaillé afin de ne pas adopter une approche trop étroite.

10. L'élaboration d'un cadre permettrait de mieux cerner les services faisant l'objet d'un commerce au sein du secteur (en précisant notamment les activités menées, le montant des transactions et les lieux d'origine et de prestation). Par ailleurs, ce cadre permettrait de mener des études sur le commerce des services liés à la pêche dans le monde, en s'intéressant par exemple aux flux de ce commerce, aux incidences qu'il peut avoir sur le secteur, l'emploi et l'économie, à l'éventuelle croissance de la demande de tel ou tel service ou encore aux débouchés commerciaux. Un tel cadre rendrait par ailleurs possible la mise au point d'analyses, y compris des séries chronologiques, qui existent déjà pour le commerce des marchandises (poisson et produits de la pêche), et qui permettraient d'étudier l'évolution du commerce des services liés à la pêche au fil du temps, les performances de chaque activité, la contribution potentielle et réelle de ce commerce au développement du secteur au niveau national, son incidence sur l'amélioration de la valeur dans les économies nationales, et les mesures nécessaires pour permettre une meilleure participation des pays en développement dans ce secteur.

11. Étant donné que le commerce des services est une question bien plus complexe que le commerce des marchandises, et que le champ d'étude des articles et rapports actuels est limité, des travaux de recherche primaire pourraient venir enrichir notre compréhension du sujet, en prenant en considération les modèles existants, les classifications et la collecte de données, ce qui pourrait donner lieu à la mise au point d'un cadre propre à répondre aux besoins véritables du secteur de la pêche.

CONCLUSION

12. L'activité économique associée au poisson et aux produits de la pêche englobe tant le commerce des marchandises que le commerce des services. Comme dans le cas du commerce des marchandises, les caractéristiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture font que le commerce des services présente des spécificités. Ce commerce peut générer des rendements et des externalités

économiques différenciés et de vaste portée, pour autant que l'on se soucie de la durabilité et de l'équité.

13. On n'a pas encore une vision d'ensemble de l'ampleur et de la valeur du commerce des services liés à la pêche, mais les exemples choisis dans des pays en développement et des pays développés montrent que les incidences économiques et sociales peuvent être substantielles. Le commerce des services liés à la pêche pourrait avoir comme corollaire réalisable la production de résultats équilibrés, notamment la réduction de la surcapacité et de la surpêche, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment l'objectif 14.

14. On a besoin d'informations et d'analyses supplémentaires pour arriver à une situation vraiment intéressante pour toutes les parties intervenant dans le commerce des services liés à la pêche, où les pays participants et les parties prenantes seront en mesure de vraiment profiter d'une affectation efficace, s'agissant notamment des coûts et des avantages. Par ailleurs, une vision plus complète de cette dimension manquante constituerait un apport important pour l'Initiative en faveur de la croissance bleue, s'agissant de développer les bases d'information et les analyses sur la consommation d'énergie, la production halieutique, l'emploi, les mécanismes de financement innovants et le partage des coûts, ce qui aurait des avantages pour les pays d'un point de vue global.

15. Toute présentation complète du secteur de la pêche et de l'aquaculture doit rendre compte de l'importance de ces services. Le commerce des services peut jouer un rôle important dans la production, avoir des effets positifs sur la productivité, l'emploi, le transfert de savoir-faire et la répartition des revenus, et permettre le développement des parties prenantes le long de la chaîne de valeur. Pour permettre à la FAO de jouer un rôle positif et efficace auprès des pays, en particulier dans le cadre du mandat du Sous-Comité du commerce du poisson et conformément aux objectifs stratégiques 2⁷ et 4⁸ de l'Organisation, un cadre sur les informations et les analyses relatives au commerce des services liés à la pêche et à l'aquaculture pourrait être un outil essentiel qui permettrait d'avoir une vue réelle et complète du secteur.

⁷ Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches.

⁸ Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces.